

2008/710 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 € A LA MJC MENIVAL POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION LE « CROSS URBAIN DE LYON » LE 11 NOVEMBRE 2008 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La MJC Ménival organise le mardi 11 novembre 2008 le nouveau « Cross Urbain de Lyon ». Après la « bi-côte », cette 7^e édition se déroule dans les rues du 5^e arrondissement et propose différentes courses pour tous.

Cette année, une 4^e épreuve voit le jour :

- la « mini course » pour les enfants de moins de 10 ans se déroulera sur un parcours de 500 m ;
- la « Ménivale » est une course à pied de 2 km ;
- la « Binôme » est une course qui s'effectue à deux (un en course à pied et l'autre en vélo, l'équipe doit impérativement permuter au moins une fois) sur un nouvel itinéraire de 11 km ;
- la « Voie Verte » pour les plus initiés réserve un nouveau parcours de 11 km.

Le départ et l'arrivée de chaque course aura lieu sur le stade Alexandre Morin à Lyon 5^e. Un village d'animations est également prévu dans lequel des activités gonflables et des initiations aux arts du cirque seront proposées.

Les objectifs de la MJC Ménival pour cette édition sont de :

- rassembler les habitants dans une dynamique constructive et festive ;
- rendre cette course réellement attractive pour les sportifs et ainsi atteindre 600 participants toutes catégories confondues ;
- imposer le nouveau « Cross Urbain de Lyon » comme l'un des grands cross de la région.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi :

- l'organisation d'un cross urbain à Lyon ouvert à tous (enfants, coureurs peu ou pas initiés et confirmés) afin d'attirer un maximum de spectateurs dans une ambiance familiale ;
- la promotion de l'athlétisme auprès du jeune public lyonnais ;
- et enfin, d'offrir une compétition de qualité avec des parcours atypiques.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de ces manifestations s'élevait à 22 895 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 10 000 euros à la MJC Ménival. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à la MJC Ménival pour l'organisation de la manifestation le « Cross Urbain de Lyon » le 11 novembre 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Ménival est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD